

DU 2 février 2017

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Présidente du Conseil

Catherine MOISAN (IGEN honoraire)

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Frédéric GERVAIS (Vice-président du Conseil d'administration de l'UPEC) ; Yann BASSAGLIA (Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire).

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis) ; Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré) ; Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

Représentants des collectivités territoriales :

Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne).

Personnalités désignées par les universités partenaires

Jean-Yves ROCHEX (Professeur à l'Université Paris 8) ; Frédéric SALY-GIOCANTI (Professeur à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée).

Représentants des personnels assurant des activités de formation

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maîtresse de conférences, SNESUP-FSU) ; Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) ; Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU) ; Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT) ; Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Éducation).

Représentants des autres personnels

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94) ; Claude OGIER (Technicien informatique).

Représentants des usagers

Gabriel HOLARD-SAUVY (Suppléant SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU, et UNEF Pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !) ; Jawad TAYBI (Titulaire FNEC FP-FO)

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Colette GUILLOPÉ.

Personnalités désignées par les universités partenaires

André TARDIEU (Maître de conférences à l'université Paris 13), représenté par Colette GUILLOPÉ.

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

Lorella BUGEAT (PEMF), représentée par Didier DELMOND.

Représentants des usagers

Coralie LARCHÉ (Titulaire), représentée par Gabriel HOLARD-SAUVY (Suppléant SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU, et UNEF Pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !).

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGR HC directeur du service commun de F.C à l'université Pierre et Marie Curie)

Représentants des usagers

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Denis ALARMARGOT, Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Dominique BODIN, Lucile CADET, Sophie CANAC, François COSTA, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Olivier MONTAGNE, Gérard PHELIPPEAU, Marie-France ROSSIGNOL.

INVITES EXCEPTIONNELS : Béatrice GILLE Rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités, Marie BERROUS, Catherine LAURET, Alain BERNARD.

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 25 votants, parmi lesquels 4 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil du 15 décembre 2016
2. Information : compte rendu de la séance du COSP du 9 décembre 2016
3. Mise au vote : révision de l'article 7 du règlement intérieur
4. Information : tarification des inscriptions 2017/2018 MEEF mention 1 et 2
5. Information : mise en stage des étudiants de M1 en alternance
6. Information : statut des professeurs des écoles enseignant à l'ESPÉ
7. Information : parcours Mathématiques
8. Mise au vote : convention ESPÉ-Rectorat
9. Questions diverses

DÉBAT EN SEANCE

La séance est ouverte à 13 heures 35.

Catherine MOISAN rappelle les règles pour le dépôt des questions diverses. Elle propose de traiter le point 9.1 après l'approbation du procès-verbal.

De plus, **Catherine MOISAN** rappelle que les déclarations préalables ne peuvent faire l'objet de débat.

Jawad TAYBI donne lecture de la déclaration portée en annexe.

POINT N° 1 : MISE AU VOTE : PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal du 15 décembre 2016 est adopté à la majorité des personnes présentes et représentées au moment de ce point (4 abstentions).

POINT N° 2 : INFORMATION : COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COSP DU 9 DECEMBRE 2016

Denis ALARMARGOT rappelle que le COSP se réunit tous les trois mois pour traiter des orientations scientifiques et pédagogiques de l'ESPÉ.

Quatre points ont été discutés.

Le COSP s'est interrogé sur l'opportunité d'entamer un travail de fond sur l'égalité homme/femme. Il a été décidé qu'une convention devait être signée au niveau de l'université.

Le COSP a rendu son avis sur les appels à projets de recherche. Six ont été retenus :

- pour la vague des projets poursuivis depuis la période de l'IUFM, « les lois du hasard – ressources pour les enseignants », « la formation à l'esprit critique », « l'évaluation de la formation par la recherche » ;

- pour la vague des projets émergents, « la trajectoire de raccrochage en Microlycée », « l'analyse des pratiques enseignantes instrumentées par télévotants dans l'enseignement supérieur », « les gestes d'enseignant et l'analyse de collégiens ».

Ces dossiers seront instruits par la mission recherche.

Ensuite, deux maquettes du master premier degré élaborées par le groupe de réflexion mis en place par l'ESPÉ ont été présentées.

Les discussions ont porté sur la formation par la recherche. Le COSP a ainsi rédigé des préconisations pour encourager l'utilisation de la recherche comme outil de la formation dès la première année afin de permettre aux étudiants de porter un nouveau regard sur leur pratique.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur la place donnée à ces préconisations dans la mesure où le COSP ne définit pas les orientations.

Benjamin MOIGNARD salue le travail du COSP et de la mission recherche, qui mériterait davantage de communication en direction des professionnels.

De plus, il conviendrait de dépasser le clivage entre la pratique et la recherche dans la définition des maquettes.

Jeannick LE LAGADEC estime que la formation continue est plus adaptée pour une démarche de recherche. À ce titre, elle souhaite recueillir l'avis des étudiants.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD ne juge pas pertinents les attendus de la recherche pour un premier degré. En revanche, elle approuve l'utilisation de la recherche pour interroger les pratiques professionnelles.

Par ailleurs, **Aude DONTENWILLE-GERBAUD** ne comprend pas comment s'opérerait le passage du M1 au M2.

Gabriel HOLARD-SAUVY estime que le projet présenté n'est pas réaliste au regard des emplois du temps très chargés des étudiants en première année.

Yann BASSAGLIA rappelle que le master doit comporter un travail de recherche. Il s'agit d'une initiation permettant aux étudiants de disposer d'une méthodologie d'analyse, fort utile devant certaines situations d'enseignement.

Jean-Yves ROCHEX rappelle que l'initiation à la recherche doit comporter la mise en œuvre d'une véritable démarche de recherche, pour former des enseignants capables de réfléchir sur leur pratique.

Laurent NOÉ rappelle que la décision du ministère de confier la formation des enseignants à l'Université, dans le cadre d'un master, implique l'outillage des étudiants en terme de méthodologie de recherche pour aborder un problème professionnel, même si ces derniers ne sont pas d'emblée convaincus de l'utilité de cette méthodologie dans leur pratique.

De plus, il convient de bien articuler, en M1, la préparation au concours avec la validation des UE.

Enfin, en dépit des progrès de la formation continue, il peut être utile pour les équipes pédagogiques, même expérimentées, d'accueillir de jeunes professionnels ayant suivi un master et pouvant ainsi partager des méthodologies afin d'analyser de manière outillée les situations professionnelles.

Geneviève GUILPAIN estime qu'il est prématuré d'aborder le sujet du contenu des maquettes ce jour. Elle s'enquiert d'un calendrier pour reprendre ultérieurement les débats.

Frédéric SALY-GIOCANTI estime que le conseil est compétent pour une telle discussion.

Catherine MOISAN rappelle que le Conseil souhaite être destinataire des travaux du COSP. Toutefois, le travail institutionnel à propos des maquettes sera mené avec les acteurs adéquats.

En outre, **Catherine MOISAN** souhaite que les modes de diffusion soient mobilisés au sujet des projets de recherche.

Par ailleurs, **Catherine MOISAN** estime que la recherche peut être menée à partir d'un métier, en dépit des difficultés rencontrées. De plus, la formation initiale se heurte à la forte demande des étudiants qui privilégient les outils pratiques sur la réflexion. Elle rappelle qu'il s'agit d'un master professionnalisant.

Enfin, elle s'enquiert de la date d'étude des maquettes de premier degré.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD indique que la maquette M1 sera étudiée au Conseil d'avril.

Frédéric SALY-GIOCANTI souligne que l'enjeu des maquettes porte sur le volume d'heures et sur l'équilibre entre les grands volumes.

Catherine MOISAN propose d'aborder ce sujet au Conseil d'avril.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souhaite que le groupe de travail s'ouvre aux universités partenaires.

Catherine MOISAN souhaite associer au groupe de travail les formateurs, les universités et le rectorat.

Brigitte MARIN indique que la prochaine séance réunira tous les partenaires.

Éric MESNARD rappelle qu'un premier temps de réflexion interne est nécessaire.

Catherine MOISAN souligne que le délai très contraint d'ici avril exige de faire intervenir plus rapidement l'ensemble des acteurs.

Brigitte MARIN annonce une journée académique pour le 27 février 2017. Quant au COSP, il se réunira au mois de mars.

POINT N° 3 : MISE AU VOTE : REVISION DE L'ARTICLE 7 DU REGLEMENT INTERIEUR

Brigitte MARIN indique que le libellé de cet article n'était juridiquement pas conforme. En effet, l'Observatoire universitaire international de l'éducation et de la prévention (OUIÉP) n'est pas un département de l'ESPÉ ; il est hébergé à l'ESPÉ.

Colette GUILLOPÉ estime que l'observatoire est considéré à bien des égards comme un département. Elle demande ce que recouvre juridiquement le terme d'hébergement.

Olivier MONTAGNE explique que l'hébergement consiste uniquement en la mise à disposition de locaux.

Catherine MOISAN indique que l'hébergement fait l'objet d'une convention.

Benjamin MOIGNARD souligne l'ambiguïté du statut de l'observatoire. En effet, il est appelé à développer l'activité de formation au sein de l'ESPÉ, en supplément de la recherche. Cette évolution requiert de stabiliser la structure, en raison du décalage entre son activité et son statut.

Geneviève GUILPAIN s'enquiert du devenir de l'observatoire s'il n'était plus hébergé par l'ESPÉ.

Benjamin MOIGNARD indique que, dans ce cas, l'observatoire disparaîtrait, en raison de son fort ancrage à l'ESPÉ.

Par ailleurs, la structure a d'ores et déjà alerté la présidence de l'UPEC sur sa faiblesse statutaire.

Catherine MOISAN estime que les liens de l'OUIÉP avec l'ESPÉ pourront faire l'objet de discussions quand l'observatoire aura une existence juridique. C'est pourquoi le texte a été diminué, dans l'attente d'une existence juridique de la structure. Une autre solution serait d'éliminer toute mention de l'observatoire.

Benjamin MOIGNARD rappelle que l'équipe souhaite se stabiliser en se rapprochant de l'ESPÉ. Par conséquent, il préfère l'adoption d'un texte *a minima*.

Catherine MOISAN conçoit les craintes de l'équipe.

Olivier MONTAGNE indique que la pérennisation de l'observatoire est un processus institutionnel qui requiert un certain délai.

La révision de l'article 7 du règlement intérieur est adoptée à la majorité des personnes présentes et représentées au moment de ce point (2 abstentions).

Catherine MOISAN souhaite que l'université travaille à la pérennisation de l'observatoire.

Colette GUILLOPÉ souligne que ses collègues et elle-même tiennent à l'attachement à l'ESPÉ de l'observatoire.

Jean-Yves ROCHEX souhaite que la solution qui sera adoptée respecte la spécificité de l'observatoire et puisse garantir la pérennité de ses différentes activités.

Catherine MOISAN partage cet avis.

POINT N° 4 : INFORMATION : TARIFICATION DES INSCRIPTIONS 2017/2018 MEEF MENTION 1 ET 2

Brigitte MARIN indique la reconduction de l'inscription pour un montant de 261 euros. Pour la formation à distance, le supplément « formation » est désormais fixé à 350 euros pour les étudiants d'Ile-de-France, en baisse de 200 euros, grâce aux économies réalisées avec l'arrêt de la formation semi-présentielle.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande la raison d'un supplément pour la formation à distance.

Brigitte MARIN précise que l'encadrement est différent. Les options sont travaillées en groupes plus restreints.

Gabriel HOLARD-SAUVY demande s'il existe une limitation légale pour les frais d'inscription en formation à distance.

Brigitte MARIN précise que ces frais correspondent à des droits de formation et non à une inscription.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande si les étudiants déjà inscrits en semi-présentiel cette année paieront désormais le surcoût de la formation à distance.

Sophie CANAC indique que ces étudiants payaient déjà un surcoût.

Jeannick LE LAGADEC précise que les étudiants de l'Est parisien sont généralement issus d'un milieu modeste. L'Établissement a donc la responsabilité de maintenir ces tarifs dans une limite raisonnable.

Éric MESNARD souhaite que la logique soit inversée pour partir des besoins des personnes qui préparent un concours. Il lui semble en effet peu pertinent de préparer des oraux à distance.

Brigitte MARIN indique que le semi-présentiel implique des coûts supplémentaires de gardiennage et de chauffage.

Stéphane BARDAU souligne que la formation à distance nécessite l'intervention d'un coordinateur en M1 et le redimensionnement des groupes.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD remarque que certains UAR ne présentent pas de surcoût d'inscription en dépit d'un faible effectif d'étudiants.

Catherine MOISAN rappelle que les modalités de formation induisent un surcoût.

Sophie CANAC indique que les étudiants à l'étranger paient également un surcoût.

Frédéric GERVAIS fait état de travaux sur l'évaluation du coût complet de chaque formation.

Gabriel HOLARD-SAUVY souligne que les frais d'inscription ne sont pas calculés en fonction du coût réel des cursus

Il estime de plus que les étudiants pâtissent du faible montant des frais d'inscription en France par rapport aux autres pays, qui semble ainsi légitimer des hausses.

Catherine MOISAN souligne que l'égalité des frais d'inscription illustre la mission de service public de l'éducation. De plus, les frais de formation à distance sont équivalents, voire moins onéreux que ceux de l'année dernière.

Enfin, la somme globale perçue par l'ESPÉ reste inchangée car les frais ne seront augmentés que pour les étudiants hors Ile-de-France.

Gabriel HOLARD-SAUVY déplore cette hausse pour les étudiants résidant à l'étranger.

Sophie CANAC explique que les étudiants étrangers ne passent pas le concours.

Jeannick LE LAGADEC estime qu'il est légitime de ne pas attirer à l'ESPÉ des personnes provenant d'autres bassins d'emploi.

POINT N° 5 : INFORMATION : MISE EN STAGE DES ETUDIANTS DE M1 EN ALTERNANCE

Laurent NOÉ dresse un rapide bilan de la mise en stage. Aucun souci n'a été pointé en Val-de-Marne et en Seine-et-Marne. En Seine-Saint-Denis, pour la dernière mise en stage, les étudiants ont été prévenus très tôt de leur école d'exercice. Des temps d'échanges ont été organisés entre les étudiants et les titulaires de classe. Les écoles concernées semblent satisfaites. La prochaine mise en stage est prévue pour début mars 2017.

Geneviève Guilpain distribue un texte émanant d'un groupe d'étudiants dont elle a la charge, qui expose leurs réflexions et leurs souhaits d'amélioration.

Laurent NOÉ s'étonne sur la démarche consistant en la transmission d'un document, écrit par des étudiants, par une représentante du personnel au conseil de l'ESPE. Par ailleurs, le caractère non nominatif et non signé de ce texte en fait un document au statut incertain s'il s'agit d'un support d'échange entre des étudiants contractuels et l'État employeur.

Par ailleurs, il relève de nombreuses inexactitudes.

Enfin, **Laurent NOÉ** reste ouvert, au nom de madame la Rectrice, à la discussion avec les étudiants quant aux améliorations du dispositif et signale qu'à la suite de remarques faites lors des précédentes périodes, le protocole de mise en stage a évolué.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD déplore que sa collègue soit prise à partie.

Catherine MOISAN souhaite un véritable bilan sur l'apprentissage. Elle constate que des remarques pertinentes du précédent conseil ont été prises en compte.

Geneviève GUILPAIN estime que le conseil est le lieu adéquat pour rapporter les propos constructifs d'étudiants et de stagiaires. C'est pourquoi elle a légitimement relayé cet écrit, qu'elle assure ne pas avoir produit elle-même.

Elle souhaite que de telles remontées soient encouragées pour alimenter la discussion.

Gérard PHELIPPEAU indique qu'une évaluation de la formation en alternance en M1 est en cours.

Les premiers éléments sont très positifs sur le dispositif existant et sur ses conséquences sur la suite du cursus.

En outre, les étudiants en alternance sont très suivis et sont fréquemment rencontrés.

Anne BERNARD indique que l'impact de l'alternance en M1 est très positif en M2.

Jeannick LE LAGADEC juge réjouissant que les jeunes se livrent à un exercice de démocratie.

De plus, elle s'enquiert des modalités de définition des terrains de stage. En effet, ses demandes personnelles en la matière sont restées sans suite.

Laurent NOÉ précise qu'il convient de distinguer l'accueil dans sa classe d'un étudiant par un enseignant, dans le cadre d'un stage d'observation et de pratique accompagnée et le travail d'un étudiant stagiaire qui a la responsabilité d'une classe, sans présence du professeur.

Catherine MOISAN souhaite que les trois centres préparent un bilan en précisant leur méthodologie. De plus, elle souhaite disposer du détail des validations au concours. Ces éléments pourraient être présentés en avril.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souhaite que les formateurs soient également interrogés.

Laurent NOÉ indique qu'une présentation plus tardive permettrait de disposer des résultats de la titularisation.

Geneviève GUILPAIN souligne que malgré les bons résultats affichés, la première année de ces stagiaires est éprouvante.

POINT N° 6 : INFORMATION : STATUT DES PROFESSEURS DES ECOLES ENSEIGNANT A L'ESPÉ

Brigitte MARIN rappelle qu'elle a alerté le Conseil en mars 2014 sur le statut des professeurs des écoles, dont le statut n'est pas pérennisé et demande donc à être renouvelé chaque année.

Une première tentative de pérennisation a échoué malgré l'avis unanime du Conseil.

Toutes les parties se sont enfin réunies pour officialiser la pérennisation.

Brigitte MARIN remercie chacun pour son implication sans oublier les représentants syndicaux qui ont porté ce dossier avec constance et détermination au sein de ce conseil depuis mars 2014.

Éric MESNARD remercie Brigitte Marin et l'équipe de la présidence pour leur travail sur ce sujet.

Il estime par ailleurs que cet événement alimente la réflexion sur les recrutements de l'Établissement. Ainsi, la maternelle reste un point faible de l'ESPÉ.

Brigitte MARIN indique qu'un professeur des écoles sera prochainement recruté.

Didier DELMOND remercie Brigitte Marin, Catherine Moisan et Olivier Montagne au nom des professeurs concernés.

De plus, il souhaite que cette pérennisation soit ouverte à d'autres maîtres formateurs et au domaine de la maternelle.

POINT N° 7 : INFORMATION : PARCOURS MATHÉMATIQUES

7.1. Contexte et problématique

Alain BERNARD indique que l'enseignement des mathématiques connaît une pénurie durable et générale d'enseignants, notamment sur l'académie de Créteil.

La formation au CAPES est désormais moins fréquentée. Des néocontractuels ou des personnes en reconversion professionnelle se présentent en candidats libres. Cependant, la formation augmente les chances d'être reçu.

L'échec de tentatives d'aménagement des conditions de formations pour les étudiants contractuels a conduit à la réflexion d'un dispositif plus partagé. Ce dernier doit faire l'objet d'une étude relativement poussée en raison de la diversité des profils d'étudiants.

7.2. Principes directeurs

Le projet se donne trois objectifs :

- renforcer la réussite des étudiants ;
- élargir le public du parcours ;
- construire et évaluer l'adaptation du parcours, sur un temps relativement long.

7.3. Cadres et ressources

La construction du projet s'assoit sur un cadre universitaire.

7.4. Perspectives

Cette question rencontre un intérêt national.

7.5. Questions et points d'actualité

Ce projet pose la question de ses moyens. En effet, le travail sur les mathématiques souffre d'un manque d'encadrement et d'une surcharge de travail. Cependant, le projet peut s'appuyer sur l'équipe existante et le dispositif peut attirer de nouveaux enseignants.

La première réunion de concertation aura lieu fin février 2017.

Gabriel HOLARD-SAUVY demande si les contractuels bénéficieront d'un parcours spécifique, assorti d'un allègement en temps de travail.

Alain BERNARD répond par la négative. En effet, il est plus pertinent de favoriser la synergie entre les différents profils sans les cloisonner.

Martine AMIOT explique que les contractuels bénéficient de la banalisation de deux jours par semaine.

Alain BERNARD précise que cette banalisation ne leur permettra pas de suivre l'intégralité de la formation. Aussi ces conditions devront-elles être évaluées.

Laurent NOÉ souligne que ce projet pourrait trouver sa place dans un cadre d'alternance, avec sans doute une plus-value pour les étudiants, tant en termes de maquette adaptée que du point de vue de la rémunération.

Alain BERNARD rappelle que le projet consiste en une expérimentation sur trois ans, comprenant une expertise universitaire et une évaluation finale, permettant de décider à la fin si des modifications de maquette ou du cadre de formation sont recommandables ou non

Catherine MOISAN approuve cette démarche d'expérimentation dans ses contraintes propres. Elle en souhaite une évaluation complète.

Béatrice GILLE indique qu'une analyse menée par les inspecteurs a révélé l'impact des difficultés des ressources humaines en mathématiques sur les résultats globaux des élèves. C'est pourquoi ce projet est très attendu tant au niveau national que pour l'académie.

Jeannick LE LAGADEC regrette que les programmes soient devenus des techniques et ne permettent plus la réflexion.

POINT N° 8 : MISE AU VOTE : CONVENTION ESPÉ-RECTORAT

Brigitte MARIN indique que les échanges nourris ont abouti à la rédaction d'une convention-cadre, qui requerra l'adjonction d'avenants en fonction des besoins.

La convention traduit convenablement la façon de concevoir le partenariat des deux institutions.

Par ailleurs, l'article 23 a été modifié car la juridiction compétente pour traiter les éventuels litiges ne se situe pas à Créteil mais à Melun et à Montreuil.

Colette GUILLOPÉ souhaite que le texte soit féminisé.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'enquiert du lien entre le COSP et le Conseil mentionné dans l'article 2.

Olivier MONTAGNE indique que l'UPEC signera prochainement la charte d'égalité homme/femme et modifiera les textes en conséquence.

Béatrice GILLE indique que le rectorat est engagé dans la même démarche.

Brigitte MARIN précise que l'avis éclairé du COSP laisse pour autant la décision au Conseil de l'ESPÉ.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souhaite que la temporalité de consultation soit précisée dans le texte.

Catherine MOISAN propose de rajouter la possibilité de saisine du COSP par le Conseil.

Colette GUILLOPÉ souhaite que soit rajoutée la mention « et de la vie universitaire » au titre de l'article 4.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'enquiert des modalités de la consultation et de l'information.

Catherine MOISAN indique que ces points relèvent des compétences du Conseil qui sont définies par ailleurs.

Geneviève GUILPAIN demande des précisions sur la collaboration dans la conception de la formation, à propos de l'article 6.

Brigitte MARIN indique que les modalités de collaboration restent hétérogènes selon les disciplines.

Béatrice GILLE indique que ce point fait l'objet d'une véritable volonté, bien qu'il ne soit soumis à aucune obligation réglementaire.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souhaite que l'article 10 présente moins de conditions de réalisation et soit plus affirmatif.

Béatrice GILLE précise que cet article affiche une véritable volonté politique. Cependant, aucun partenaire ne peut garantir les moyens dont il disposera chaque année.

Olivier MONTAGNE souligne que cette convention ne constitue pas un contrat d'objectifs et de moyens.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD indique que les ressources devraient être celles mises en œuvre dans les maquettes de formation.

Olivier MONTAGNE indique qu'aucun chiffrage ne peut être mentionné.

Geneviève GUILPAIN souligne que cet article pose de fait une restriction à la politique décidée.

Didier DELMOND estime qu'il constitue ainsi un aveu d'impuissance.

Brigitte MARIN indique qu'une tournure plus affirmative pourrait entraîner un constat de mauvaise gestion des ressources si la mise en œuvre n'est pas effective.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD considère que l'article stipule d'emblée l'échec de l'entreprise.

Catherine MOISAN estime que cette tournure affiche les difficultés de l'académie. En ce sens, elle illustre une parfaite honnêteté. En outre, elle peut appuyer une demande de ressources.

Laurent NOÉ estime que l'accompagnement ne se limite pas à la visite dans la classe, qui reste l'une des multiples modalités.

Gabriel HOLARD-SAUVY rejoint le point de vue de ses collègues car il estime que l'ESPÉ connaît aujourd'hui une période de pénurie.

Catherine MOISAN comprend cette perception. Néanmoins, elle rappelle que la convention ne vise pas la négociation des RH de l'ESPÉ.

Au sujet de l'article 14, **Colette GUILLOPÉ** s'enquiert d'une éventuelle inscription pédagogique des étudiants de l'UPEM.

Catherine MOISAN précise que cet article porte sur l'inscription administrative.

Gabriel HOLARD-SAUVY souligne que les collègues qui ne sont pas inscrits à l'UPEC ne disposent pas de certains services, tel l'accès à la bibliothèque.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande des précisions sur l'emploi du mot « significatif » dans l'article 15.

Laurent NOÉ explique qu'il s'agit de s'assurer que les personnes n'interviennent pas uniquement de façon ponctuelle dans les formations.

À propos de l'utilisation du mot « réciprocité » dans les articles 15 et 16, **Colette GUILLOPÉ** demande si le rectorat ne finance jamais les formations continues dispensées par l'ESPÉ.

Brigitte MARIN explique qu'il s'agit de conserver un équilibre de l'emploi des formateurs de l'ESPÉ et de l'Éducation nationale entre la formation initiale et la formation continue.

Colette GUILLOPÉ observe que si la formation est dispensée pour le rectorat, elle ne sera pas payée.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD propose que l'article 14 mentionne expressément les étudiants fonctionnaires stagiaires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'enquiert des éventuelles conséquences sur l'accréditation d'une résiliation de la convention.

Béatrice GILLE indique qu'un tel cas de figure ne pose pas de problème juridique particulier.

La convention de partenariat entre l'ESPÉ et le Rectorat est approuvée à la majorité (10 abstentions).

Béatrice GILLE remercie chacun pour le travail accompli sur cette convention. Néanmoins, des chantiers restent à explorer, comme l'alternance intégrative ou le double tutorat ESPÉ/terrain.

Le rectorat a la volonté de voir progresser le nombre de stagiaires. À ce titre, le travail interacadémique engagé depuis 2014 progresse correctement en raison de la grande mobilité que connaît l'Ile-de-France. Cependant, l'académie de Créteil reste moins attractive que celle de Versailles. C'est pourquoi il convient d'accentuer le travail sur le continuum ESPÉ-T1-T2.

Par ailleurs, **Béatrice GILLE** souligne l'enjeu essentiel que représente cette convention pour les élèves de l'académie qui ont un grand appétit d'apprentissage.

Enfin, **Béatrice GILLE** souhaite que soient évalués les enseignements.

Béatrice Gille, Olivier Montagne et Brigitte Marin signent la convention.

POINT N° 9 : QUESTIONS DIVERSES

9.1. Fermeture de la formation semi-présentielle

Éric MESNARD juge peu judicieuse la fermeture de cette formation, très utile pour les étudiants salariés.

Lucile CADET indique qu'il s'avère difficile de recruter des formateurs et de dispenser les cours le soir et le week-end.

Devant l'impossibilité d'aménager convenablement les horaires, il a été décidé de ne conserver que la formation en totale distance dont les critères ont été modifiés. Désormais, la priorité est donnée aux étudiants internes à l'académie, avec lesquels il est plus aisé d'organiser des regroupements.

Néanmoins, la formation semi-présentielle sera maintenue sur le seul site de Livry-Gargan.

Éric MESNARD estime que la tenue des cours le mercredi n'est pas impossible. En outre, il tient la formation semi-présentielle pour mieux adaptée à la préparation des oraux que la formation en totale distance.

Lucile CADET explique que la formation en totale distance a été modifiée en conséquence. Par ailleurs, un groupe de travail sera constitué pour apporter les aménagements nécessaires.

9.2. Election : collègue des usagers

Didier DELMOND relève une absence de neutralité lors des élections. En effet, une organisation syndicale a tenu une réunion dans une salle attenante à un bureau de vote.

Gabriel HOLARD-SAUVY souhaite que les dates de scrutin soient choisies en fonction de la présence des étudiants, que les élections se déroulent sur plusieurs jours et que leur organisation soit confiée à un comité électoral.

Catherine MOISAN rappelle qu'aucune réunion syndicale ne doit se tenir le jour même du scrutin. De plus, elle indique que les élections ne seront pas invalidées pour autant. Aucun recours n'ayant été déposé dans les délais, les élections ne sauraient être annulées.

Enfin, **Catherine MOISAN** est favorable à la constitution d'un comité électoral. Elle demande à ce sujet si le comité dépend de l'ESPÉ ou de l'université.

Colette GUILLOPÉ souligne qu'un tel comité existe au sein de l'université.

Anne BERNARD indique que cette réunion d'information syndicale était validée par la DA-SEN.

Catherine MOISAN demande que le rectorat veille au calendrier des élections.

Laurent NOÉ explique que la validation ne prend pas en compte de tels éléments de calendrier.

9.3. Conditions de travail, de formation des professeurs stagiaires

Gabriel HOLARD-SAUVY s'étonne des écarts de quantité de travail entre les différentes filières. En effet, la demande de travail personnel supplémentaire varie beaucoup d'une filière à l'autre.

Brigitte MARIN souhaite un bilan précis de la quantité de travail.

Jawad TAYBI indique que les attendus varient considérablement entre les différents groupes du premier degré.

Catherine MOISAN remarque que ce point concerne davantage le Conseil de perfectionnement

Martine AMIOT indique qu'il a déjà été abordé dans ce conseil.

Gabriel HOLARD-SAUVY souligne que la charge de travail dépend de la filière considérée.

Didier DELMOND précise que certains de ses collègues développent des stratégies d'évitement.

9.4. Capacité d'accueil des masters MEEF

Yann BASSAGLIA explique que les informations fournies concernent les formations gérées par UPEC, sans toutefois présenter les chiffres de Paris 8 et de Paris 13.

Le tableau des capacités d'accueil est distribué.

Yann BASSAGLIA précise que le nombre d'inscrits actuel correspond à la capacité d'accueil. Cependant, certains établissements disposent de capacités d'accueil supérieures au nombre d'étudiants accueillis. C'est pourquoi la capacité d'accueil de l'ensemble des composantes en M1 est légèrement supérieure aux étudiants accueillis pour 2017-2018

Colette GUILLOPÉ demande si le dépassement de la capacité d'accueil pose un problème de sélection.

Yann BASSAGLIA indique que le nombre de places dépasse le nombre d'inscrits.

Par ailleurs, le Conseil d'administration ne statue pas sur des critères de sélection mais sur des modalités.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD estime que la volonté de faire correspondre le nombre de demandes en M1 et en M2 ne peut se justifier.

Gabriel HOLARD-SAUVY juge contradictoire la volonté de recrutement sur l'académie et la limitation des capacités d'accueil.

Yann BASSAGLIA indique que les capacités d'accueil peuvent être dépassées. Cependant, certains parcours sont limités par les capacités physiques des locaux.

Par ailleurs, **Gabriel HOLARD-SAUVY** souhaite que le sujet de la restauration des stagiaires sur les différents sites soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Stéphane BARDAU indique que ce sujet sera prochainement abordé à Torcy.

Le prochain conseil de l'ESPÉ se tiendra le 27 avril 2017 dans l'amphithéâtre.

La séance est levée à 17 heures⁴⁰.

DU 2 février 2017

Annexe

Mesdames, Messieurs,

Nouvellement élu au conseil de l'ESPE, je souhaite faire une déclaration liminaire à ce conseil au titre de représentant de la FNEC-FP-FO au collège des usagers.

Démissions, sorties de classe, " burn out ", découragement, épuisement... Le 1^{er} bilan de formation des Étudiants Fonctionnaires Stagiaires est accablant !

La masterisation combattue par Force Ouvrière aboutit à une situation catastrophique pour les EFS et les écoles : pénurie de candidats, emploi massif de contractuels, suppression d'une véritable formation, désorganisation des écoles, nombre record de démissions de stagiaires, formateurs sans moyen de formation en souffrance, stagiaires en responsabilité d'une classe à 2 sans l'avoir choisi, stagiaires en binômes avec des collègues, souvent néo-titulaires, transformés en formateurs malgré eux... Voilà le résultat d'années d'économies sur le dos de la formation des enseignants.

Alors que l'ESPE doit former 3 fois plus de stagiaires avec le même nombre de formateurs, les EFS doivent passer leur M2, ou un DU, rédiger un mémoire professionnel, rédiger des écrits formatifs, préparer les APP le tout en étant responsable d'une classe à mi-temps. C'est une charge de travail considérable qui est demandée aux EFS pour leur titularisation.

Le 25 janvier 2017, 40 EFS du premier degré se sont réunis avec FO sur le site de Bonneuil dans le cadre d'une Réunion d'Information Syndicale.

Tous les participants ont été unanimes à déplorer d'avoir été affectés, dès le début de l'année, dans une classe en responsabilité dans les conditions que je viens de citer.

Il est intolérable que les EFS fassent les frais d'une sous-formation.

Rien que dans le Val-de-Marne, on déplore 16 démissions depuis le début de l'année, auxquelles il faut rajouter plus de 50 EFS considérés « en difficulté » par la Direction Académique. Ceux qui se sont retrouvés en duos de débutants sur une classe vivent une année particulièrement difficile.

Tous demandent Une formation en cohérence avec leur niveau de classe avec plus d'observation et de pratique accompagnée

Aucun avis défavorable pour le DU ne doit empêcher la titularisation.

Ceux qui sont en M2 revendiquent un mémoire « allégé » en lien avec leur pratique professionnelle, les mêmes conditions pour toutes les options de recherche, la possibilité de suivre l'option de recherche à distance, une aide spécifique pour ceux qui le demandent.

- Tous revendiquent des évaluations clairement définies, identiques pour tous et annoncées au début de l'année.

- Ils demandent la possibilité de passer un rattrapage avec des explications claires sur son organisation (en M1 et en M2).

- Ils demandent la possibilité de continuer leur mémoire en M2 en reprenant leur sujet de M1 quelle que soit leur académie d'origine. Ils demandent en M1 et en M2, la possibilité de compenser l'UE de langue, et une aide spécifique pour ceux qui en font la demande

- Nous revendiquons qu'aucun EFS avec un avis positif du stage terrain ne soit obligé de redoubler à cause du master.

- Nous revendiquons : non aux licenciements, droit au renouvellement.

- C'est le mandat sur lequel nous avons été élus et que nous défendrons.

Je vous remercie